

L'heure des bilans

Fin de saison. Pendant trois jours, pour les élus du CSE, ce fut l'heure des comptes. Car cette réunion était la dernière de la mandature : les élections professionnelles et un calendrier social toujours aussi chargé ne permettant pas de tenir l'ultime réunion de mars.

Un moment unique pour se retourner sur ces trois années souvent difficiles : beaucoup de liminaires étaient teintés d'amertume tant l'engagement des élus n'a pas toujours été couronné de succès. La faute à cette instance unique pour les régions de France 3 et de la fabrique, à une valse des dirigeants du réseau

et à une défiance entretenue des directeurs et DRH successifs à l'égard des représentants du personnel, RP ou CSE.

[Lire le liminaire du SNJ ici.](#)

Le directeur du réseau, nommé à l'automne dernier, reconnaît « les hésitations du passé » et réaffirme sa volonté de « donner du sens et du corps à ses engagements ». Les élus du SNJ reconnaissent une meilleure écoute de cette nouvelle équipe et espèrent que les promesses d'un dialogue social renouvelé seront tenues.

Au bout du compte donc, un dernier « état des troupes » avant relève de la garde !

Quoi de neuf docteur ?

Une journée entière aura de nouveau été consacrée aux problèmes de santé dans tous ses états et aux 4 coins de l'hexagone. Démontrant une fois de plus la méconnaissance de la direction sur ses obligations de protection des salariés en amont.

Virus et dépendances



Le dernier mal nommé « plan de continuité de l'activité » a enfin été allégé : retour progressif à la normale, jauges revues à la hausse, deux invités possibles en plateau et une touche de télétravail encore, mais des mesures barrières toujours en vigueur. Une plus grande autonomie est laissée aux directeurs régionaux en fonction de l'état du virus dans leur région... ce que le SNJ demandait depuis la rentrée de janvier !

La mise à disposition de masques FFP2 dans les véhicules ou remis systématiquement aux salariés, suite à l'alerte d'un élu SNJ, n'est pas appliquée partout : 20 % des antennes ne l'ont pas fait. De même, la mise en place de capteurs de CO2, là aussi demandée par les élus SNJ il y a presque un an, n'est pas exploitée comme cela devrait être le cas. Pourtant, la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) a relevé que le seuil d'alerte avait été dépassé dans 4 emprises du réseau. Surtout, comme pour beaucoup de sujets, la mise en place de ces capteurs n'a pas été faite en concertation avec les élus RP, tout juste informés de leur implantation.

La réglementation pour les gardes d'enfants et classes fermées n'a pas été toujours respectée : les salariés concernés se voyant imposer des congés forcés mais pas d'absence autorisée payée. •

Symptôme en creux

L'absentéisme est souvent le plus grand indice de la souffrance au travail. La rédaction de Bordeaux a connu jusqu'à 22% d'absents il y a quelques mois. Une alerte a été lancée par les RP qui ont d'abord fait appel à la direction de la santé au travail... essuyant un refus ! Les élus locaux ont donc mandaté le cabinet spécialisé Ayming. L'étude que la direction a voulu étendre à toute la Nouvelle Aquitaine, pour en tirer une modélisation applicable ailleurs, n'a pas donné les résultats escomptés pour l'instant : trop peu d'entretiens réalisés et une absence de mise à disposition du cahier des charges et des indicateurs malgré le bon travail entre les RP et la DRH. Pour mémoire, le taux moyen d'absentéisme en France calculé par ce même cabinet Ayming est de 6,87%. •

La fièvre au numérique



La CSSCT s'est également saisie du dossier des chargés d'édition numérique. Ils sont une trentaine dans le réseau, de plus en plus sollicités et avec des responsabilités qui n'ont fait que croître. Là aussi la situation est très disparate d'une antenne à l'autre : certaines ont deux éditeurs et toutes n'ont pas la même charge de travail. Cela dépend aussi de l'autonomie et/ou de la spécialisation des contributeurs web. La direction du réseau reconnaît tout à fait cette dérive et a organisé déjà trois réunions avec les intéressés. La fiche de poste des éditeurs web va évoluer, ce qui devrait permettre à la fois une plus grande reconnaissance et aussi une meilleure définition des tâches par rapport à celles des contributeurs journalistes. Pour le SNJ, cette surcharge de travail est surtout une conséquence de la désorganisation de la direction du numérique que nous avons dénoncée à maintes reprises depuis la disparition des Délégués au Numérique. La direction reconnaît ce problème et dit « *vouloir avancer sur tous les chantiers* ». Pour Samuel Bignon, le DRH, « *ce n'est que lorsqu'on aura posé les bases de cette nouvelle organisation que l'on pourra véritablement définir ces métiers* ».

Les réunions continuent donc et également des séminaires impliquant pour la première fois les directeurs régionaux ! •

L'ordonnance

Au final, **le dialogue social est encore bien en panne**, comme on l'a vu récemment à Grenoble, Nantes ou Caen. Parfois, les directeurs régionaux ou les DRH n'ont pas l'air de partager la volonté d'un travail plus collaboratif et d'échanges plus apaisés avec la direction du réseau.

Pour sa part, le SNJ déplore que, dans beaucoup d'alertes notamment pour risques graves, les élus n'ont pas été crus. Comme ce fut le cas à Grenoble pour notre élue RP entraînant une tentative de suicide. Une défiance parfois entretenue... alors que les directions régionales sont systématiquement en soutien de leurs cadres.

(...)

La totalité des propositions de la CSSCT sont restées lettre morte, notamment pour améliorer les procédures d'enquêtes et les COPIL, pour la prévention des risques électromagnétiques (aviwest) et un vrai diagnostic de l'absentéisme.

La direction actuelle se dit favorable à des binômes paritaires pour mieux prévenir les situations de risques et à des formations conjointes élus/direction. •

Les sirènes de Bordeaux et de Rouen ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

• BORDEAUX

Depuis la restructuration de la Fabrique, Bordeaux ne tourne plus de fictions classiques, mais est devenue le centre d'expérimentation de la fiction numérique, baptisé Fab Lab. Les problèmes s'y accumulent au fil des mois depuis cette annonce pas tout à fait concrétisée, obligeant, le 15 octobre 2020 puis en ce début d'année 2022, les représentants de proximité à déposer une alerte pour risque grave par incidents répétés. Le plan d'actions présenté n'a rien réglé. Ce que reconnaît à demi-mots Yves Dumond, directeur de la Fabrique, qui admet que le modèle de fonctionnement des tournages de fictions numériques «se cherche encore».

Et de fait, lors des deux tournages de fictions numériques en 2021, de **graves dysfonctionnements** sont apparus : des personnels ont effectué des semaines de plus de 50 heures sans jour de repos hebdomadaire et jusqu'à 6 semaines consécutives. Pour l'un d'eux, le record fut battu avec 67 heures sur une semaine sans jour de repos et au final un arrêt maladie. Sur ce dépassement illégal, la direction est dans le déni, rejetant la faute sur les salariés : ils se seraient «auto-planifiés» ; nous dit le directeur de la Fabrique.

S'ajoute à ce sombre tableau, des manquements réguliers aux règles de sécurité sanitaires.

L'inspectrice du travail, présente à cette réunion, a rappelé les règles. Pour elle, la direction de la Fabrique confond collaborateurs et salariés et dans ce dossier, on parle bien de salariés ayant un lien de subordination avec leur direction. Madame Petit a également indiqué à la direction, qu'elle était dans une situation juridiquement délictuelle concernant les dépassements horaires.

Pour Yves Dumont, « le principal problème est qu'aujourd'hui le modèle des fictions numérique n'est pas défini à France TV. Il nous est donc difficile de nous structurer ».

Les salariés de la Fabrique de Bordeaux, inquiets pour leur avenir, semblent donc enrôlés sans le savoir dans une expérimentation non cadrée afin de définir un nouveau modèle pour les fictions «low cost» appelées pudiquement fictions numériques. Bref, encore une fois, on nous répond « modèle économique » quand il s'agit de prévenir la santé des salariés !

Face à tous ces problèmes qui perdurent, vos élus ont voté une expertise qui sera effectuée par le cabinet SECAFI.

• ROUEN

En mars 2021 les élus RP de Rouen avaient émis une alerte pour risque grave par incidents répétés sur l'expérimentation de la régie automatisée qui avait débuté fin 2019. La situation dans cette antenne était devenue très problématique avec une situation explosive sur la santé des personnels. L'inspecteur du travail de Rouen avait même relevé des délits potentiels qui entachaient cette expérimentation. Au final, la direction avait fini par abandonner le projet rouennais, très mal embarqué, pour le délocaliser ensuite à Strasbourg et lui donner un nouveau départ.

Les élus ont malgré tout exigé de la direction un plan d'action car la cicatrice était profonde. Au bout de quelques semaines, l'élément déclencheur des troubles ayant disparu, la psychologue détachée et le médecin du travail ont constaté une très nette amélioration des RPS (Risques Psycho-Sociaux).

Aujourd'hui, une équipe de veille locale mise en place dans le plan d'action, poursuit ces réunions afin de déceler tous signaux faibles.

La direction affirme avoir tiré tous les enseignements de cet épisode et s'est engagée à en tenir compte pour la suite à Strasbourg. Nous y serons vigilants. Comme sur la demande de salariés experts rouennais, très investis dans cette expérimentation, de participer à celle de Strasbourg, où ne doit pas se reproduire le désastre vécu à Rouen.

(...)

Un an après la fin de la recette à la sauce normande, l'alerte pour risque grave ne se justifiant plus, l'IRP (Instance des Représentants de Proximité) de Rouen a donc demandé au CSE une levée de l'alerte qui a été votée à l'unanimité. •

/// Déménagement forcé et fake-news à France 3 Côte d'Azur

Petit rappel des faits sur cette histoire d'eau qui n'en finit pas de s'infiltrer dans la vie quotidienne des salariés d'Antibes.

En 2015, des inondations touchent la région, et notamment le site dit de la Brague, au-dessus de la rivière du même nom. La présidente Delphine Ernotte se rend sur place et décide immédiatement d'un déménagement du site à Nice.

Sept ans plus tard, les salariés de France 3 Côte d'Azur se retrouvent face à un entêtement et des réalités qui sont loin d'être celles soutenues mordicus par la direction de l'entreprise : seuls le parking et le sous-sol de France 3 ont été inondés, entraînant un arrêt des JT pendant quelques jours et des travaux, car les installations électriques étaient en sous-sol.

Et NON, n'en déplaise au directeur de l'immobilier, il n'y pas eu 5 morts dans le périmètre mais 1 seul, une personne qui avait refusé l'évacuation. Depuis, le parc Marineland situé à 300 mètres en dessous du bâtiment de France 3 reçoit toujours 850 000 personnes par an...

Et des travaux de construction de bassins de rétention et même de détournement de la rivière La Brague ont été entrepris par les mairies d'Antibes et de Biot.

Bref, la présentation d'un nouveau site à Nice dans des anciens studios de cinéma, sur la seule raison d'un danger pour les salariés, ne tient pas.

Certes le projet est joli et durable, mais la mairie de Nice qui a lancé un appel d'offres n'a même pas encore rendu son résultat. Coût du projet : entre 13 et 15 millions d'euros et un bail emphytéotique de 50 ans à l'issue duquel France Télévision rendrait le site à la mairie de Nice ! Alors que nous sommes propriétaire du bâtiment actuel.

Au fur et à mesure du débat, les élus découvrent que le risque d'inondations n'est même pas inscrit dans le Document Unique ! Et que par ailleurs, aucune étude économique comparative entre le coût du projet niçois et celui d'une réhabilitation de l'existant n'a été faite. Pas plus une étude d'impact sur les conséquences d'un déménagement pour les salariés, dans une région où le temps de déplacement est souvent conséquent.

Le CSE a donc voté une résolution en demandant ces études et également que le vote du conseil municipal de Nice soit reporté. Nous vous tiendrons au courant de la suite. •

« MODULAIR », nouvelle carte de visite de la Fabrique

La direction de la Fabrique est venue nous présenter une nouvelle offre de prestations, matérielle et humaine, qui vient compléter celle déjà existante des cars-régie.

« MODULAIR », tel est son nom.

Armé d'une plaquette publicitaire digne d'une concession automobile, Yves Dumond nous a présenté ce qu'il appelle « l'offre technique de package ».

Une déclinaison de régies, de la plus petite à la plus grosse, et qui ont comme dénominateur commun d'être en « fly case » et transportables.

Cette offre a été créée pour répondre à de nouveaux besoins, comme les directs pour internet. Mais aussi par les difficultés, voire les impossibilités de stationner un camion dans certains lieux, notamment dans des infrastructures sportives, non équipées ni prévues pour effectuer des captations. Ou encore dans les Métropoles adoptant des « Zones de Faibles Emissions ».

L'ensemble de la gamme représente un investissement de 300 000 euros.

Pour les spécialistes, on y trouve :

- EXPAIR, accompagné de 5 à 7 personnes de la Fabrique, destiné aux captations sportives et spectacles vivants.

(suite en page 5...)

(...)

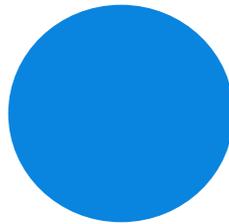
- UNITAIR, 5 personnes, captation culturelle utilisée notamment pour des talk shows ou Culture Box.
- IPAIR, 3 personnes, programmes orientés web.
- STREAMAIR, 2 personnes, pour les talk shows d'internet (Twitch entre autre).

Pour les talk shows, au SNJ nous aurions préféré «VOLTAIR» ! Ces nouveaux «packages» sont à destination de toute l'entreprise, mais ce sont les demandes du réseau qui ont impulsé leur création. Une présentation sera faite à destination des décideurs en région, y compris des délégués aux programmes ou des administrateurs d'antennes.

Les élus ont demandé un bilan d'utilisation dans plusieurs mois afin de savoir si ces nouveaux outils ne vampirisent pas les autres moyens de captations de la Fabrique, qui sont plus gourmands en personnels.

Post scriptum

Nous n'avons, cette fois, pas de dates de rendez-vous à vous proposer. Si ce n'est celles du 1er tour des élections professionnelles (du 10 au 16 mars 2022). Les élus et représentant syndical du SNJ remercient ceux qui ont suivi leur action engagée pendant ces trois ans, notamment en lisant ce compte-rendu. Nous continuerons à travers ceux qui seront élus à travailler dans les commissions, comme en réunion plénière, pour défendre les droits des journalistes. Mais pas seulement ! Car **nous défendons aussi tous les métiers**, techniques et administratifs sans lesquels notre travail au quotidien ne serait pas possible, ou invisible.



Donnez-nous les moyens de continuer : votez SNJ dès le 10 mars.

Merci de votre fidélité !

Vos représentants SNJ :

Jean-Manuel Bertrand, Hervé Colosio,
et Myriam Figureau.